# Mesures en faveur des bibliothèques scolaires et des bibliothèques communales du canton de Berne

La dernière stratégie du canton de Berne pour les bibliothèques a été élaborée dans les années 70. Elle a notamment conduit à la création d'un réseau de bibliothèques régionales et à la mise en oeuvre de directives pour l'encouragement des bibliothèques scolaires et communales.

Compte tenu des mutations qu'a connues le monde des bibliothèques ces dernières années, il était urgent de dresser un bilan de la politique d'encouragement menée par le canton dans ce domaine et de la réévaluer. La Commission des bibliothèques a ainsi procédé à une analyse de la situation en collaboration avec la société Trialog. Elle a ensuite élaboré sur cette base, en partenariat avec l'Office de la culture, un plan de mesures visant à offrir aux bibliothèques scolaires et communales publiques un encouragement mieux adapté aux réalités actuelles.

Ces mesures ont pour principaux objectifs de consolider le réseau de bibliothèques grâce à une meilleure coordination à tous les niveaux, de promouvoir la qualité dans les bibliothèques scolaires et les bibliothèques communales tout en leur apportant un soutien adéquat et de définir le rôle des bibliothèques régionales au sein des conférences régionales déjà en place ou en cours d'établissement. Les mesures cantonales d'encouragement complètent les prestations fournies par les organes responsables des bibliothèques scolaires et communales. La création et l'exploitation de ces établissements restent une tâche des communes, des autorités scolaires ou d'associations.

La mise en oeuvre des mesures suivantes devrait permettre d'atteindre les objectifs précités au cours des années 2011 à 2016 :



## 1. Communication (2011-2012

Une plateforme Internet est mise en place à l'intention des bibliothèques régionales, scolaires et communales. Elle a pour vocation, d'une part, de développer la collaboration et les liens entre les bibliothèques et, d'autre part, de leur fournir des informations sur l'actualité de leur secteur. Cette nouvelle plateforme (wwbiblioBE.ch) sera lancée au printemps 2012 et remplacera le magazine « Bibliothèques du canton de Berne ».

#### 2. Développement des bibliothèques régionales (2012-2013)

Avec l'introduction des conférences régionales, le périmètre d'action des bibliothèques régionales sera calqué sur celui des conférences régionales et les modèles de financement et de subventionnement seront modifiés. Il est donc nécessaire de réaliser un état des lieux du réseau des bibliothèques régionales qui s'est développé au cours de ces dernières décennies. La Direction de l'instruction publique confiera à des tiers un mandat en ce sens. La Commission des bibliothèques travaille quant à elle à une liste des critères de qualité pour les bibliothèques régionales.

### 3. Subventions uniques (2012-2014)

Les subventions uniques versées aux bibliothèques scolaires et communales, liées jusqu'ici à des projets d'infrastructure (informatique et aménagements) et de moins en moins demandées ces dernières années, seront vraisemblablement remplacées en 2013 par un système qui conditionne en premier lieu l'octroi de subventions au respect de critères de qualité et de performance. La qualité dans les bibliothèques sera ainsi valorisée et encouragée de façon ciblée.

#### 4. Projets de mise en réseau (2013-2016)

Des projets d'importance interrégionale ou cantonale devront permettre de développer les liens entre les bibliothèques et d'accroître la qualité des prestations offertes aux usagers. La Commission des bibliothèques élabore actuellement des propositions à cet égard. Outre ces mesures spécifiques, l'offre de services aujourd'hui proposée aux bibliothèques scolaires et communales par le canton, en particulier le conseil, la formation initiale et continue, le traitement et l'analyse des statistiques, sera évidemment maintenue à son niveau de qualité actuelle et constamment étendue. La Commission des bibliothèques envisage par ailleurs une coopération plus étroite avec l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) dans le domaine de la promotion de la lecture

Outre ces mesures spécifiques, l'offre de services aujourd'hui proposée aux bibliothèques scolaires et communales par le canton, en particulier le conseil, la formation initiale et continue, le traitement et l'analyse des statistiques, sera évidemment maintenue à son niveau de qualité actuelle et constamment étendue. La Commission des bibliothèques envisage par ailleurs une coopération plus étroite avec l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO) dans le domaine de la promotion de la lecture.

563564 v5 1.7.12/ELM